



Le cercueil en bois, le choix écologique et économique

A la veille de la fête de la Toussaint, les fabricants de cercueils rappellent les nombreux atouts des cercueils en bois fabriqués en France. En effet, conçus dans nos régions, principalement à partir d'essences de bois locales, ils contribuent au développement de l'économie de la filière et à une gestion durable des forêts. Ces cercueils sont des produits de grande qualité, fabriqués dans un matériau noble et issus d'une tradition et d'un savoir-faire transmis de génération en génération.

Le cercueil en bois respecte le défunt

Conformes à la norme NF D80-001, élaborée avec les professionnels des opérations funéraires et les associations représentant les familles, les cercueils en bois fabriqués par les membres de l'Ameublement français garantissent la sécurité des opérateurs funéraires et répondent aux exigences de la réglementation sanitaire. Ils apportent des performances mécaniques qui assurent hygiène et sécurité aux opérateurs, garantissant aux familles le respect du défunt. Par ailleurs, ils répondent aux attentes de biodégradabilité en terre pour l'inhumation et satisfont aux contraintes de la crémation. Ils peuvent donc indifféremment être utilisés pour ces deux types de cérémonies.

A contrario, le cercueil en carton est très peu utilisé pour la mise en terre et les crématoriums redoutent les conséquences pour leurs installations. Quant à la réglementation actuelle concernant les matériaux agréés pour les cercueils en carton, elle n'est pas respectée. Les fabricants de cercueils en carton utilisent des matériaux non agréés, voire non renseignés.

Les membres de l'Ameublement français réclament au ministère de la santé de mettre fin à ces pratiques non réglementaires.

Le cercueil en bois, une production vertueuse qui favorise une gestion durable des forêts

Naturellement, les arbres en croissance absorbent du CO₂ alors que les arbres morts, en se décomposant, libèrent le CO₂ qu'ils avaient absorbé. Contrairement à une idée reçue, couper un arbre arrivé à maturité est un facteur essentiel d'équilibre pour l'atmosphère de notre planète et contribue à la gestion durable de la forêt. Ecologiques, les cercueils en bois massif stockent le CO₂ dans le bois pendant une longue période. De plus, en récupérant leurs chutes de bois, les sites de fabrication sont énergétiquement autonomes.

Engagés dans une démarche continue de réduction de leur impact environnemental, les fabricants de cercueils utilisent des vernis à l'eau, des capitons en matières naturelles et biodégradables et des accessoires d'ornementation en bois. Ces évolutions réduisent les consommations d'énergie et de matières premières et limitent la pollution de l'eau et de l'atmosphère.

En revanche, la fabrication de carton nécessite un traitement chimique et une consommation importante d'eau et d'énergie. Il est donc moins respectueux de l'environnement, d'autant plus que pendant la crémation, il exige davantage de gaz que le bois qui, lui, participe et alimente la combustion.

Bois ou carton, une différence de prix illusoire !

Contrairement à une idée assez répandue, le cercueil en carton n'est pas moins cher qu'un cercueil en bois. Certaines essences de bois ont un prix inférieur à celui de certains complexes cartonnés. Le prix d'un cercueil n'est qu'un élément d'une dépense globale (services, accessoires...) de la cérémonie.

A propos de l'Ameublement français

Organisation représentative des fabricants de l'Ameublement français, l'Union nationale des industries de l'Ameublement français (Unifa) fédère tous les acteurs de l'aménagement et de l'ameublement des espaces de vie. Le projet sectoriel de l'Ameublement français, intitulé « Ambitions 2016-2021 », a reçu le soutien d'Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Ce document définit trois axes stratégiques pour les cinq prochaines années :

- gagner en compétitivité ;
- s'approprier la demande en France et à l'étranger, en s'appuyant sur l'image de marque de l'Ameublement français ;
- construire de nouveaux « business models », par l'intégration de toutes les étapes de la chaîne de valeur et des offres de service.

Adhérent depuis avril 2016 à l'Alliance Industrie du Futur, lancée par Emmanuel Macron en mai 2015 à Nantes, l'Ameublement français souhaite devenir un secteur exemplaire de la nouvelle France industrielle.

Pour en savoir plus : www.ameublement.com

Contact presse

Agence Cohn & Wolfe - Amandine Pesqué - 01 49 70 43 82 - amandine.pesque@cohnwolfe.com